



## ***Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée***

*Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Lozère, Gard, Vaucluse, Bouches du Rhône, Var, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Haute Corse, Corse du Sud*

*Saint Maximin le 8 février 06*

# **PROCES VERBAL** **DU** **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***ROGNAC***  
***Bouches de Rhône***  
***Le 12 janvier 2006***

### ***Etaient Présents :***

- |  |  |
|--|--|
| • Lieutenant PIGNOL Rémy   | Président                              |
| • Lieutenant BINAUD Pierre   | Vice Président                         |
| • Lieutenant-Colonel VALETTE Thierry                                 | Secrétaire Général                     |
| • Capitaine FEUTRIER Gérard  | Administrateur                         |
| • Lieutenant HAUCOURT Jean Pierre                                    | Secrétaire Général Adjoint             |
| • Capitaine SANTAMARIA Michel  | Administrateur                         |
| • Capitaine LABRID Joseph  | Administrateur                         |
| • Lieutenant ALEMANY Salvador  | Administrateur                         |
| • Lieutenant GONZALEZ Jean   | Vice Président                         |
| • Capitaine LONG Bernard   | Vice Président                         |
| • Colonel BASSETTI Jean Yves   | PUD 11                                 |
| • Lieutenant- Colonel MICHEL André                                   | Administrateur                         |
| • Capitaine PITARCHE Jean Luc  | PUD 34                                 |
| • Adjudant-Chef BENKOUDA Belkacem<br>officiers et hommes du rang SPP | Animateur de la commission des Sous-   |
| • Capitaine GOLA Yves  | Animateur de la commission des sports  |
| • Capitaine VOLPE Joseph   | Trésorier                              |
| • Commandant PORRI Francis<br>sapeurs pompiers                       | Animateur de la commission des anciens |
| • Colonel JORDA Luc  | Animateur de la commission des DDSIS   |
| • Capitaine FERNANDEZ Robert   | PUD 13                                 |
| • Capitaine MONNET Yves  |  |
| • GUICHARD Béatrice  |  |
| • INNOCENZI Laurent  |  |

***Centre de Secours***  
***456 Chemin du Moulin***  
***83470 SAINT MAXIMIN***  
***☎ 04.94.37.14.18 - ✉ 04.94.37.14.15***  
***INFO SP 04 94 99 79 66***

## **Etaient Excusés :**

- |                                 |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| • Commandant TURC Dominique     | Pouvoir au Lieutenant PIGNOL  |
| • Lieutenant TICHIT Alain       | Pouvoir au Lieutenant PIGNOL  |
| • Capitaine BLANC Bernard       | Pouvoir au Capitaine PITARCHE |
| • Capitaine CUNI Jean Jacques   | Trésorier Adjoint             |
| • Capitaine GIACOMINI Jean marc | PUD 2A                        |
| • Lieutenant NUTTI Thierry      | PUD 2B                        |

Début de la réunion 14h55

## **ORDRE DU JOUR**

- Communication du Président
- Compte rendu Financier
- Mise en place d'un règlement de l'Union Régionale Sud Méditerranée
- Adoption d'une ligne politique régionale
- Projet d'assurance complémentaire
- Projets de l'Union régionale Sud Méditerranée
- Equipement des UD en PC
- Budget prévisionnel 2006
- Les commissions
- Questions diverses

### **1) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Le Président PIGNOL souhaite la bienvenue au Capitaine PITARCHE Jean Luc nouvellement élu PUD du 34 et souhaite ses vœux pour la nouvelle année 2006 à l'ensemble du CA.

Le Président souhaite que l'année 2006 soit l'année de l'union et de la cohésion pour une région forte au sein des instances fédérales et représentative face aux autorités

Le Président PIGNOL annonce son soutien ainsi que celui du CA au Capitaine PITARCHE Jean Luc ainsi qu'à l'UD 34 dans leur douleur après le décès du Capitaine GUYOT

#### ***a. Vacances de Pâques pour les pupilles en Corse***

L'opération des vacances en Corse pour les pupilles durant les vacances scolaires fut un succès en 2005 avec la participation d'environ une centaine de personnes.

Devant ce succès l'ODP a demandé de réaliser en 2006 cette opération au niveau national.

Cette action en cours de réalisation pour 2006 s'annonce aussi comme un succès en raison du nombre de demandes qui nous parviennent.

Nous avons à ce jour 3 appartements F3 de réservés pour une réservation initiale auprès de VVF de 30 appartements. Nous avons du ce jour réservé 20 appartements F3 supplémentaires afin de porter la capacité d'hébergement à 50 appartements F3.

Le Lieutenant HAUCOURT demande quelle est la période concernée pour cette opération.

Le Capitaine FERNANDEZ informe le CA de l'action de communication de l'ODP incomplète ne permettant pas de relayer correctement et dans la véracité le projet de l'UR pour les pupilles.

De plus le Capitaine FERNANDEZ précise que nous bénéficions d'une couverture de la MNSP en cas de besoin de rapatriement, de responsabilité civile et d'assurance d'activités.

Cette opération va se dérouler en deux temps :

- Du 14 avril au 21 avril 2006, pour les pupilles hors académie de l'UR
- Du 21 avril au 30 avril 2006, pour les pupilles des académies de l'UR

Le coût de cette opération est le suivant :

- Location de l'appartement F3
  - Prix Public VVF : 456 €
  - Prix UR : 365 €
  - Participation de l'UR pour les sapeurs pompiers de l'UR : 100 € (soit 265 €)
  - Participation de UD. Pour exemple les UD 06 – 13 – 83 participent à hauteur de 115 € pour les sapeurs pompiers de leur département permettant d'atteindre un prix de 150 € pour les 8 jours
  - **La location de l'appartement F3 est totalement pris en charge par l'UR pour les pupilles des régions PACA, Languedoc Roussillon et Corse.**
- Traversée Corsica Ferries. Afin d'obtenir des prix plus attractifs nous allons entreprendre une démarche au près de Corsica Ferries avec l'UD 2B en y intégrant les déplacements pour le congrès régional.

### ***b. Congrès régional 2006***

Le congrès régional 2006 doit avoir lieu les 5 et 6 mai 2006 à Corte Haute Corse.

Le choix de cette UD s'explique par la volonté de l'UR d'aider l'UD de la Haute Corse dans son action de reconstruction de l'association.

Un voyage de préparation et de repérage va avoir lieu du 16 janvier au 18 janvier 2006 permettant la réunion des acteurs locaux. Un point détaillé sera rédigé et envoyé aux membres du CA de l'UR à l'issue de cette démarche.

Le Président, afin que ce congrès à l'instar de celui d'Arles soit couronné de succès, demande le soutien des UD et des DDSIS pour drainer un maximum de monde.

De plus il est proposé de renouveler les invitations des DDSIS, Présidents de CASDIS accompagnés de leur épouse avec prise en charge de l'hébergement et de la restauration.

**Le CA vote à l'unanimité son accord à cette demande.**

Il sera aussi demandé aux DDSIS la mise à disposition d'une garde aux drapeaux de chaque département.

Le Lieutenant HAUCOURT demande les tarifs pour l'hébergement.

Ces derniers lui seront communiqués à l'issue du déplacement de préparation de la semaine prochaine.

Les Capitaines LONG et VOLPE demande s'il est possible de changer les dates du congrès d'une semaine (les 28 et 29 avril) afin de le faire coïncider avec les vacances de pupilles et réduire ainsi les coûts de déplacement.

**A l'unanimité du CA il sera demandé à l'UD de la Haute Corse ce changement de date.**

*Centre de Secours*  
*456 Chemin du Moulin*  
*83470 SAINT MAXIMIN*  
**☎ 04.94.37.14.18 - ✉ 04.94.37.14.15**  
**INFO SP 04 94 99 79 66**

### *c. Site Internet*

A ce jour, ce projet n'est toujours pas en cours de réalisation en raison de la multitude de dossiers à traiter et par manque de temps.  
Cependant, ce dernier n'est pas abandonné, et devrait être structuré de la manière suivante :

Page d'accueil

→ UR

→ Bureau Exécutif

→ Conseil d'Administration

→ Statuts

→ Champ d'action

→ Commissions

→ Catégorielles

- SSSM

- DDSIS

- Sous officiers et hommes du rang SPV

- Officiers et chefs de centre SPV

- Sous officier et hommes du rang SPP

- Officiers et chefs de centre SPP

- JSP

- Anciens SP

→ Spécialisées

- Secourisme

- Action sociale

- Sports

- RTN

- GRIMP

- Prévention

- Techniques fédérales

- Transmissions

- Renforts nationaux et internationaux

- Sauvetage aquatique

- Equipes et travail cynotechnique

- Affaires juridiques

- Musiques

- Histoire et musées

→ Actualité

→ Cigale déchaînée

→ Congrès

→ Secourisme (lien vers la page des commissions)

→ JSP (lien vers la page des commissions)

→ Sports (lien vers la page des commissions)

→ Contact

→ Boutique

→ UDSP

→ 04

→ 05

→ 06 (lien site UD 06)

→ 11

→ 13 (lien site UD 13)

→ 2A

→ 2B

→ 30

→ 34 (lien site UD 34)

→ 48

→ 66

→ 83 (lien site UD 83)

→ 84

#### *d. Modification des statuts*

Cette réflexion a pour but d'appuyer les décisions de l'UR directement sur les PUD qui sont les représentants de la base des sapeurs pompiers par département, tout en allégeant le système actuel. Les PUD bénéficieraient d'un nombre de voix dont il faudrait définir les modalités.

Le Capitaine LONG propose la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. Les membres du CA suivants se sont proposés pour y participer :

- ✓ Capitaine LONG
- ✓ Lieutenant Colonel VALETTE
- ✓ Capitaine FERNANDEZ
- ✓ Capitaine LABRID

Le Lieutenant HAUCOURT propose l'aide si ce dernier accepte d'un des membres du CA de l'UD 84 qui est juriste.

#### *e. Listes nominatives d'adhésions*

Afin de pouvoir finaliser le budget, de lancer les appels à cotisation et de se rapprocher d'un point de vue légal de la gestion associative, il a été demandé aux UD de nous fournir la liste nominative des adhérents de l'année précédente, à savoir 2005.

A ce jour seules les UD suivantes ont répondu à cette demande : 05 – 06 – 34 – 83

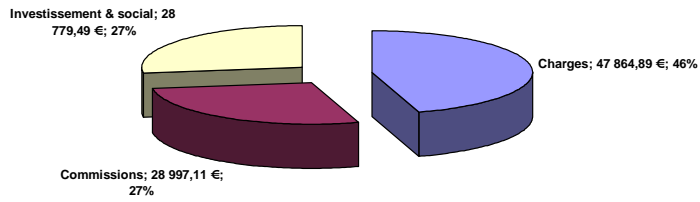
Il est demandé à toutes les UD de nous faire parvenir ce listing sur la base des adhérents 2005.

## **2) COMPTE RENDU FINANCIER**

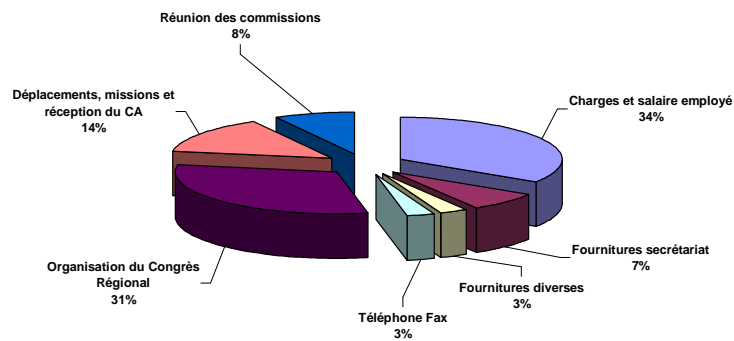
Le Capitaine VOLPE expose le compte rendu financier ci-dessous :

Catégorie	Poste Budgétaire	Budget Prévisionnel	Réel	Balance
Charges obligatoires	Charges et salaire employé	15 000,00 €	16 413,59 €	-1 413,59 €
	Fournitures secrétariat	3 000,00 €	3 336,09 €	-336,09 €
	Fournitures diverses	1 000,00 €	1 384,80 €	-384,80 €
	Téléphone Fax	1 000,00 €	1 371,34 €	-371,34 €
	Organisation du Congrès Régional	10 000,00 €	14 669,53 €	-4 669,53 €
	Déplacements, missions et réception du CA	10 000,00 €	6 832,81 €	3 167,19 €
	Réunion des commissions	10 000,00 €	3 856,73 €	6 143,27 €
<b>Charges</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>47 864,89 €</b>	<b>2 135,11 €</b>
Aides indexées aux commissions %	Aides aux musiques 5%	1 700,00 €	1 700,00 €	0,00 €
	Anciens 10%	3 400,00 €		3 400,00 €
	Communication ou boutique 30%	10 200,00 €	13 470,73 €	-3 270,73 €
	JSP 10%	3 400,00 €	2 638,80 €	761,20 €
	Loisirs 10%	3 400,00 €	4 321,25 €	-921,25 €
	Sports 25%	8 500,00 €	6 414,56 €	2 085,44 €
	Vacances pupilles 10%	3 400,00 €	451,77 €	2 948,23 €
<b>Commissions</b>		<b>34 000,00 €</b>	<b>28 997,11 €</b>	<b>5 002,89 €</b>
Investissement	Investissement	15 000,00 €	24 305,02 €	-9 305,02 €
Social	Action sociale		4 474,47 €	-4 474,47 €
<b>Investissement &amp; social</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>28 779,49 €</b>	<b>-13 779,49 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>84 000,00 €</b>	<b>76 862,00 €</b>	<b>7 138,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>99 000,00 €</b>	<b>105 641,49 €</b>	<b>-6 641,49 €</b>

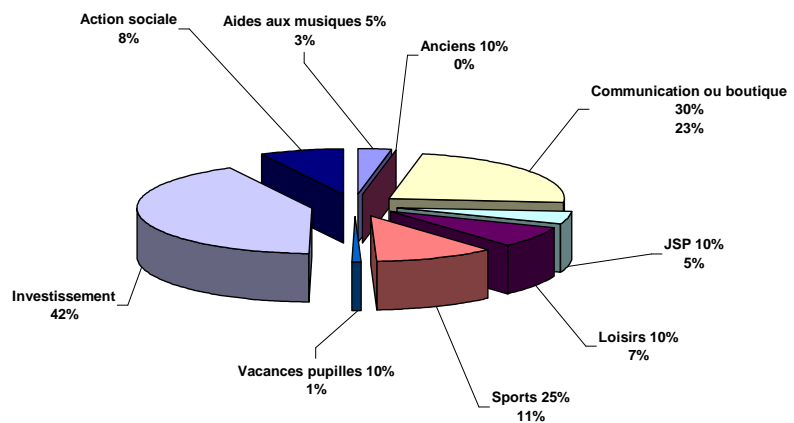
### Budget de l'UR



### Charges de l'UR



### Commissions & Investissements



A la demande du Capitaine SANTAMARIA, le détail des investissements est à disposition sur demande. Ces derniers dans les grandes lignes sont :

- Achat algéco
- Achat mobilier de bureau
- Achat banderoles pour le congrès
- Achat du monument aux morts

### **3) MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE L'UNION REGIONALE SUD MEDITERRANEE**

La mise en place d'un règlement de l'Union Régionale Sud Méditerranée est basée sur les propositions envoyées aux membres du CA de l'UR.

- L'UR ne subventionnera que des disciplines sportives inscrites au registre de la FNSP et se déroulant sur le territoire régional. Ces aides seront décidées par la commission sportive dans la limite du budget alloué par le conseil d'administration de l'UR.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Les épreuves sportives régionales à caractère officiel (Cros et Parcours Sportif) continueront à tourner régulièrement sur l'ensemble des départements. Les départements pourront également proposer avant le vote du budget l'organisation de manifestations régionales favorisant l'échange entre sapeurs pompiers (sports, loisirs, rassemblement des anciens, JSP, etc...). La demande d'aide éventuelle sera soumise au conseil d'administration de l'UR.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Aucune prestation, aide ou subvention ne seront prises en charge si elles n'ont pas été budgétées sauf cas d'urgence définie par le CA de l'UR.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Nul ne pourra participer aux manifestations de l'UR s'il n'est pas adhérent. Il est donc impératif de communiquer la liste des adhérents qui devra coïncider avec le paiement des cotisations. Pour des raisons de facilité, seront pris en compte au 1 janvier les adhérents de l'année précédente. Il appartiendra à chaque UDSP d'inscrire tout au long de l'année les nouveaux adhérents. Pour pouvoir bénéficier du contrat d'assurance de l'UR il est obligatoire d'être adhérent à celle-ci.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Lorsque les frais de déplacement des administrateurs régionaux ne sont pas pris en charge par un autre organisme (FNSP), ceux-ci seront remboursés par l'UR sur justificatifs.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- L'UR prend en charge les frais d'hébergement et de restauration des membres du CA de l'UR ainsi que de leur conjoint lors du congrès régional annuel.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Un contrat unique d'assurance défini sous forme de « cahier des charges » par la commission sociale va être mis en place permettant le lancement d'un appel

d'offre. Suite à la subvention de la région PACA, une réduction de cotisation sera accordée uniquement aux adhérents de l'UR ayant souscrits à ce dernier (pour les UDSP de la région PACA).

- **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
  - Le Lieutenant-Colonel VALETTE et le Lieutenant GONZALEZ travaillent actuellement à l'obtention d'une subvention de la région Languedoc Roussillon dans le même cadre d'utilisation
- La diffusion des informations et communications de l'UR au sein des CIS des différents départements seront à la charge des UDSP de chaque département.
- **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Les convocations pour les commissions ou réunion du bureau exécutif et du conseil d'administration ainsi que les feuilles de proposition de l'UR seront envoyées individuellement et doublées aux UDSP par le secrétariat de l'UR. Les réponses devront être renvoyées dans les délais fixés sur le document (au minimum trois semaines en dehors de tout caractère d'urgence).
- **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Les propositions des commissions régionales devront être obligatoirement soumises au conseil d'administration de l'UR qui validera ou pas.
- **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- L'utilisation de l'entête de l'UR se fait uniquement par le secrétariat qui est au service de tous les animateurs et membres du CA.
- **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Toutes factures ou avances de frais ne seront honorées qu'accompagnées du « Bon à payer » (à demander au secrétariat de l'UR). Ce dernier sera envoyé en plusieurs exemplaires à toutes les UDSP, à charge pour celles-ci de gérer le bien fondé de son emploi.
- **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Face à la lourdeur de la gestion administrative des sessions AFPS et du secourisme en général, l'UD 13 propose le développement d'un logiciel permettant la gestion des sessions AFPS. Quelles sont les UD intéressées par ce projet et l'UR doit elle participer financièrement à ce projet ?
- En raison de manque de temps ce débat est soumis à consultation sous forme de proposition et sera remis à l'ordre du jour du prochain CA.
- En raison de l'augmentation des budgets de l'UR et de la subvention versée par la région PACA, il serait indispensable de faire superviser les comptes de l'UR par un expert comptable.
- **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
  - Un devis de 2400 € nous a été soumis par le cabinet d'expert comptable Roux (comptable de l'école interdépartementale de Valabre)

#### 4) **ADOPTION D'UNE LIGNE POLITIQUE REGIONALE**

Afin de donner une plus grande représentativité à l'Union Régionale Sud Méditerranée, nous devons pouvoir tenir un discours unitaire qui doit se traduire par la définition d'une ligne politique régionale :

- Le secours à personnes est une mission primordiale des sapeurs pompiers. Son action est en tous lieux et en tous temps.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
  
- Nous avons besoin d'une définition plus claire de la séparation des compétences d'intervention des sapeurs pompiers et des ambulanciers privés dans le cadre de textes législatifs. Nous devons effacer l'image que les ambulanciers privés et les sapeurs pompiers se disputent une victime. Une piste à suivre : hospitalisation prévue → ambulanciers privés, hospitalisation non prévue → sapeurs pompiers
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
  - Le Colonel BASSETTI et le Lieutenant GONZALEZ estiment que la circulaire actuelle permet déjà de répondre à cette demande et qu'il suffirait de demander simplement l'application de la loi.
  
- Le SSSM doit retrouver une place prépondérante dans le secours à personnes en détresse.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
  
- Pour une meilleure harmonisation dans le secours à personne d'urgence, les règles sur l'utilisation des hélicoptères (sécurité civile, gendarmerie et police) doivent être impérativement éclaircies. Les hélicoptères de la sécurité civile doivent servir en priorité au secours à personne lors d'une urgence vitale et être armés par une équipe de sapeurs-pompiers (SSSM, secouristes, GRIMP, ...).
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
  
- Création d'une plateforme commune recevant les appels des n° 17, 15, 18 et 112. celle-ci pourrait être un COD (centre opérationnel départemental) comme est le COZ au niveau de la zone. La coordination en sera sûrement améliorée ainsi que l'envoi des moyens adéquats.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
  
- Les comités feux de forêt doivent être assimilés aux réserves de sécurité civile. De ce fait ils n'ont pas à exécuter des missions de sapeurs pompiers et donc affectataires de véhicules citernes. Les sapeurs pompiers affirment haut et fort le souhait de voir ces organisations se consacrer uniquement à la surveillance, au guidage et à la logistique. Leur champ d'action est la commune.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**

- Certains départements ont donné à certaines administrations autres que les sapeurs pompiers, des moyens pour effectuer les mêmes missions que ces derniers. Les sapeurs pompiers sont favorables à un appui technique apporté par les autres administrations, mais fortement opposés à ce que celles-ci exécutent les mêmes missions qu'eux.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- En règle générale, les sapeurs pompiers souhaitent que tous ceux qui exécutent des missions pour lesquelles ils n'ont pas été formés, rejoignent leurs corps d'appartenance : CRS, gendarmerie, DDA, agents techniques des conseils généraux, armée, etc...
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Proposition à tous les élus d'un texte succinct réorganisant la sécurité civile. Ce texte sera soumis au CA de l'UR avant transmission.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Les administrateurs nationaux issus de la région, doivent intervenir au CA de la FNSP lorsque le CA de l'UR le demande.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**
- Création d'unités mobiles de sapeurs pompiers à partir de 16 ans pouvant être une suite aux écoles de JSP. La fin d'étude pourrait être sanctionnée par le certificat d'aptitude de SPP. Ces unités d'instruction et d'intervention SP (U.I.I.S.P) auraient également vocation de renforcer certaines zones durent l'hiver ou l'été.
  - **Article voté à la majorité des membres du CA présents.**

## 5) *PROJET D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE*

Comme vous le savez tous et toutes, le bureau actuel de l'UR s'est donné pour objectif de vous proposer une assurance complémentaire unique.

Cette assurance complémentaire doit répondre à divers critères :

- couverture minimum de tous les sapeurs pompiers
- prise en compte des impératifs financiers de toutes les UD
- permettre à l'UR l'utilisation de la subvention PACA pour en réduire les coûts
- liberté à chaque UD d'accéder à une couverture plus ample en fonction de ses impératifs ou moyens.

Suite à la réunion de la commission sociale et au cahier des charges qui en a découlé, le Capitaine FERNANDEZ a pris contact avec les différents intervenants afin d'opérer un appel d'offre. Après vérification des différentes propositions il est apparu que de nombreuses closes étaient inutiles au sein de ces contrats.

Après un travail de comparaison, nous avons pu aboutir à la proposition de la MNSP (tout en tenant compte des commentaires et notes de la commission sociale qui a établie le cahier des charges) permettant une couverture supérieure ou équivalente de ses concurrents à un prix très attractif (en rapport qualité prix). Deux axes :

- Formule de base pour un tarif de 5.88 € / actifs (moins pour les anciens et vétérans)
  - Assurance Hors service commandé
    - Responsabilité civile
    - Assurance de personnes
- Formule complémentaire pour un tarif de 13.10 € / actifs
  - Assurance auto, option à 1 500 € dans le cadre du Hrs service
  - Assurance en complément du service commandé
    - Assurance des personnes
    - Assurance Auto, option 1 500 €

Il est aussi à noter qu'il sera à déduire de cette cotisation un montant de 3 € en raison de la subvention de la région PACA ce qui portera le montant de l'assurance à 15,98 € pour les UD de la région PACA.

Il est aussi à noter que si nous sommes suffisamment nombreux à rejoindre ce contrat, nous pourrions au sein du siège de l'UR accueillir un employé de la MNSP pour gérer tous les dossiers afférents à l'assurance associative ou individuelle.

Afin de pouvoir avancer et finaliser ce projet qui tient tout le monde à cœur « **la couverture complémentaire homogène de tous les sapeurs pompiers** » sans distinction et en toute équité, nous devons nous engager définitivement dans ce sens.

La MNSP se tient à votre disposition ainsi que le secrétariat de l'UR pour toutes explications complémentaires. Nous tenons bien entendu à votre disposition tous les documents explicatifs

*Engageons nous sur l'unité de la couverture complémentaire des sapeurs pompiers de notre région pour leur sécurité et leur tranquillité.*

*Donnons un geste fort à notre région qui nous permet par le versement de cette subvention de couvrir d'une manière uniforme et égale tous nos sapeurs pompiers.*

Le Capitaine SANTAMARIA demande à ce que le tableau comparatif soit communiqué. Celui-ci sera envoyé par le Capitaine FERNANDEZ, ainsi que la proposition et la comparaison avec la concurrence.

## **6) PROJETS DE L'UNION REGIONALE SUD MEDITERRANEE**

### **Une région, Un projet**

L'objectif de l'UR est de mettre à disposition des UD et amicales des moyens divers et variés que cela soit dans le cadre de matériels (manifestation, impression), d'achats. L'UR souhaite en corrélation avec ses moyens être un soutien logistique.

#### **Objectifs :**

- Création d'un siège social à Valabre (13)

*Centre de Secours*  
*456 Chemin du Moulin*  
*83470 SAINT MAXIMIN*  
 *04.94.37.14.18* -  *04.94.37.14.15*  
**INFO SP 04 94 99 79 66**

- Création d'un atelier technique de reprographie et de sérigraphie textile avec l'aide de l'UDSP 13
- Création d'une boutique
- Création d'une centrale d'achat
- Acquisition d'un car podium et mise en place de son équipe

### **1) Une Union Régionale, un Siège Social (sous forme d'une convention)**

Afin d'encren l'UR au sein de son espace géographique, de lui donner une vitrine ouverte à tous les sapeurs pompiers qu'elle compte, la création d'un siège social physique ouvert à tous s'impose comme une nécessité.

Dans cet axe de travail, il est envisagé d'installer le siège social de l'UR sur le site de Valabre (ancienne villa du CEREN).

Le site est loin d'être dénué d'intérêts pour les raisons suivantes :

- Sur le site du COZ
- Sur le site de l'entente interdépartementale
- Sur le site de l'école interdépartementale
- Passage de nombreux sapeurs pompiers de tous horizons
- Situé à l'entrée du site de Valabre
- Les Bouches du Rhône sont à peu près au centre (géographique) de l'UR

Les locaux pourraient être disponibles courant du moi de mars.

### **2) Un atelier technique de reprographie et de sérigraphie textile**

Que se soit l'UR, les UD ou les amicales, qui n'a jamais ou n'aura jamais le besoin d'imprimer des fascicules ou de faire faire des tee-shirts à l'occasion d'une manifestation, d'une commémoration ou d'une action de communication ?

L'UR se propose donc de mettre à disposition le matériel nécessaire à ces actions. Pour ce fait, l'UDSP 13 n'hésite pas à mettre à notre disposition du matériel pour nous aider.

Le matériel mis à notre disposition par l'UDSP 13 :

- Presse pour sérigraphie textile sur support blanc
- Presse pour sérigraphie de casquettes
- Imprimante couleur

Investissement en matériel nécessaire :

- Compresseur 100 l / mn
- Ploter de découpe (pour textile couleur)
- Photocopieur couleur
- PC portable (HP 4275)
- Pack Office Pro
- Logiciel de découpe
- Corel Draw 12
- Paint Shop Pro
- Fournitures diverses (pour transfert)

Le montant de l'investissement nécessaire est de 21580.64 € TTC. Cette somme ne sera pas prise sur le budget de fonctionnement mais en investissement.

L'objectif est de rendre l'ensemble de nos associations autonomes dans ces domaines en diminuant les coûts de fabrication.

Le Capitaine LONG demande qu'il soit communiqué ce qu'il est possible de faire avec ce type de matériel

**Cet investissement a été voté à la majorité des membres du CA présents.**

### **3) Création d'une boutique**

Faisant suite à la création du siège social et en raison de son emplacement, véritable carrefour du sud de la France dans le cadre des Sapeurs Pompiers, il semble que la création d'une boutique puisse permettre la conjugaison de 2 axes loin d'être négligeables :

- La communication avec des produits à l'effigie de l'UR
- Des rentrées financières avec la vente d'articles divers et variés.

Les produits que nous pourrions y trouver pourraient être par exemple :

- Tee-shirt (fabriqué directement par l'atelier technique limitant les coûts)
- Casquettes (fabriqué directement par l'atelier technique limitant les coûts)
- Fanions (fabriqué directement par l'atelier technique limitant les coûts)
- Portes clefs (de formes diverses)
- Ceintures SP
- Autocollants
- Couteaux
- Pinc multifonctions
- Chaînes plus pendentifs
- Parfum
- Parapluies
- Chasubles
- Lampes
- Portes monnaies
- Stylos

### **4) Création d'une centrale d'achat**

L'UR a pour vocation la mise à disposition de matériels et de service. Pourquoi ne pas utiliser notre force (notre nombre), notre potentiel pour obtenir de la part de nos fournisseurs des prix plus intéressants, plus attractifs.

C'est dans cet esprit que l'UR se propose de mettre en place une centrale d'achat régionale pour les UDSP, amicales ou Sapeurs Pompiers dans des domaines divers et variés.

Le mode de fonctionnement doit permettre à tout le monde de bénéficier du même prix. Aucune surfacturation ne sera effectuée par l'UR.

Par contre un contrat de partenariat sera passé avec le fournisseur avec à la clef une remise de fin d'année dont le % reste à négocier.

Cette remise restera alors pour moitié à l'UR et sera pour l'autre moitié partagée entre les différents intervenants (UDSP, commandeur et gestionnaire).

Actuellement nous avons un contrat de distribution avec la société Sud Promotion dont nous allons vous distribuer le catalogue.

*Centre de Secours*  
*456 Chemin du Moulin*  
*83470 SAINT MAXIMIN*  
☎ 04.94.37.14.18 - ✉ 04.94.37.14.15  
**INFO SP 04 94 99 79 66**

Vous bénéficiez alors directement du prix catalogue et une remise de 6% nous sera rétribuée en fin d'année sur la totalité du chiffre d'affaire effectué avec ce partenaire.

Les 6% seront alors distribués de la manière suivante :

- 3% pour l'UR
- 2% pour l'UDSP (pour toutes les commandes de son département)
- 0.5% pour le commandeur
- 0.5% pour le gestionnaire.

Notre intérêt est le même, alors n'hésitons pas, dans ce domaine aussi, l'union fait la force.

Et si vous avez des fournisseurs intéressés nous sommes ouverts pour travailler en partenariat avec eux.

### **5) Acquisition d'un car podium et mise en place de son équipe**

La communication, voilà une discipline essentielle voire indispensable pour faire évoluer notre association. Quoi de mieux alors que de se rendre au contact même des Sapeurs Pompiers voire du public ?

L'acquisition d'un car podium nous permettrait alors de mettre en place une communication plus proche de notre milieu, mais aussi de mettre à disposition cet outil des différentes UDSP toujours dans le cadre d'une région au service de ses adhérents.

De plus, une équipe de volontaire est déjà prête à s'investir dans ce projet et ne demande qu'à s'étoffer pour être encore plus efficace.

A ce jour, l'Entente interdépartementale est prête à nous suivre dans ce projet d'un montant total d'investissement d'environ 90 000 €.

Il est demandé aux membres du CA s'ils acceptent qu'une recherche de partenaires financiers soit effectuée afin de mener à bien ce projet, et quelle montant est il possible d'engagé en investissement.

**Un montant de 20 000 € a été voté à la majorité des membres du CA présents dans le cadre de l'acquisition d'un Car Podium en partenariat avec l'Entente Interdépartementale.**

### ***7) EQUIPEMENT DES UD EN PC PORTABLES***

A la suite d'un débat sur les marges de manœuvre que nous accorde le budget de fonctionnement de l'UR et afin e pouvoir répondre aux demandes de subventions des UDSP dans le cadre de manifestations, il a été décidé que la somme allouée à l'acquisition de matériel informatique à la disposition des UDSP et des membres du bureau exécutif sera indixée sur le budget d'investissement.

**Une somme de 900 € par machine a été votée à la majrité des membres du CA de l'UR présents.** Cependant, dans le cas ou certaines UDSP préféreraient des PC plus performants, cette somme leur sera allouée, charge à elles de mettre la différence.

## 8) BUDGET 2006

<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006</b>
--------------------------------------

<b>RECETTES</b>			
	Nombre	Cotisation	
Adhérents SPP & SPV	20 000	5,50 €	110 000,00 €
Adhérents JSP	1 000	2,00 €	2 000,00 €
Adhérents ASP	1 000	2,00 €	2 000,00 €
Subvention Région PACA			60 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>174 000,00 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Charge et salaire employé			26 600,00 €
Téléphone, Fax & abonnements internet			5 000,00 €
Fourniture secrétariat			3 000,00 €
Congrès régional			15 000,00 €
Déplacement, réception, restauration & hébergement (CA et commissions)			14 000,00 €
Déplacement et frais divers employé			2 000,00 €
Assurance responsabilité civile & juridique			1 000,00 €
Participation assurance unique PACA	14 000	3,00 €	42 000,00 €
Cabinet Comptable			2 400,00 €
Communication			7 500,00 €
Boutique			7 500,00 €
<b>Sous Total</b>			<b>126 000,00 €</b>
Commission sociale			5 000,00 €
Commission pupilles			10 000,00 €
Commission manifestations & loisirs			15 000,00 €
Commission sport			10 000,00 €
Commission JSP			4 000,00 €
Commission Anciens			4 000,00 €
<b>Sous Total</b>			<b>48 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>174 000,00 €</b>
<b>BALANCE</b>			<b>- €</b>

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2006

DEPENSES	
<b>Création d'un atelier de reprographie</b>	<b>21 441,44 €</b>
Plotter de découpe	3 827,20 €
Compresseur	2 021,24 €
Formation	1 196,00 €
PC	1 239,00 €
Corel draw	589,00 €
Paint Shop Pro	119,00 €
Photocopieur couleur	12 450,00 €
<b>Acquisition d'un Car Podium</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Acquisition d'un parc de PC portables (informatique) à la disposition des UDSP</b>	<b>13 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 441,44 €</b>

### 9) LES COMMISSIONS

Ce point n'a pas pu être débattu en raison du manque de temps

### 10) QUESTIONS DIVERSES

Le Capitaine FERNANDEZ informe les membres du CA des points suivants :

- Les Marins Pompiers posent actuellement des problèmes dans les Bouches du Rhône dans le cadre de la sécurité au niveau des entreprises privées (par exemple Eurocopter).
- Le SDIS du Lot et Garonne projette la fermeture de 6 CIS. A la demande de l'UDSP de ce département, l'UDSP 13 a envoyé une motion de soutien. Il semble que le même type de problème se profile avec les Pyrénées Orientales. **Il est demandé par les membres du CA présents l'envoi d'une motion de soutien pour nos collègues.**
- En juin se tiendra dans les Bouches du Rhône le rassemblement des Anciens Sapeurs Pompiers de France

Le Colonel BASSETTI informe le CA de l'UR que le CE de la FNSP souhaite se réunir dans notre région le 18 mai 2006 à Perpignan.

Clôture de la réunion 18h05.